

Processus de rapprochement/fusion des 16 communes du Val-de-Ruz  
Rapport de synthèse des groupes de travail

Domaines traités : **4. SANTÉ**

Composition : M. A. Blandenier, M. François Cuche (chef de groupe), M. D. Henry (repr. comité de pilotage), M. R. Huguenin, Mme O. Tullii, M. P. Vuilleumier.

#### 4.1 SITUATION ACTUELLE

- 4.1.1 **De manière générale, les communes disposent de compétences communales très limitées dans le domaine de la santé.**
- 4.1.2 **Compétences médicales :** la couverture du Val-de-Ruz en matière de médecine générale (médecin généraliste) est assurée. En revanche, la région dispose de peu de prestations en matière de soins spécialisés (médecins-spécialistes).
- 4.1.3 **Le Site de Landeyeux** intègre :
- une polyclinique peu connue de la population du Val-de-Ruz. Son ouverture est limitée à la semaine (du lundi au vendredi), de 8h00-18h00 uniquement,
  - le siège administratif (direction, administration) d'Hôpital Neuchâtelois,
  - le Centre de réadaptation d'Hôpital Neuchâtelois.
- 4.1.4 **Prise en charge 24h/24h :** bien qu'intégré à Hôpital Neuchâtelois, le Site de Landeyeux n'offre pas cette prestation (porte d'entrée d'Hôpital Neuchâtelois).
- 4.1.5 **Santé et soins dentaires scolaires :** les communes répondent aux obligations légales en la matière, avec le constat d'une disparité des prestations assurées à la population entre les communes du Val-de-Ruz (en matière de participation au financement dans les soins dentaires).
- 4.1.6 **Prévention scolaire :** la présence dans les écoles des groupements de prévention est assurée (SIDA, Groupe d'information santé et sexualité - GIS -). L'orientation de la population, en particulier de la jeunesse, vers les services spécialisés en d'accompagnement (ex. Drop' In) peut être améliorée. Le Centre scolaire secondaire de la Fontenelle a engagé une infirmière scolaire, suite à des situations difficiles.
- 4.1.7 **Établissements pour personnes âgées :** plusieurs communes du Val-de-Ruz sont engagées dans la surveillance et/ou la gestion de fondations liées à des établissements pour personnes âgées (Fondation de Landeyeux, Centre de Pomologie, etc.). Le Site de Landeyeux dispose d'un centre d'accueil de jour destiné aux personnes âgées.
- 4.1.8 **Seniors et 4<sup>ème</sup> âge :** la cantonalisation de la gestion des soins à domicile dans le cadre de NOMAD rend plus difficile la connaissance et le signalement de situations critiques de personnes qui auraient des besoins en matière de santé.

#### 4.2 ANALYSE

| FORCES   | FAIBLESSES   |
|--|--|
| 4.2.1 Le centre de réadaptation du Site de Landeyeux (présence d'Hôpital Neuchâtelois dans le Val-de-Ruz).   | 4.2.4 Les compétences communales limitées en matière de santé.   |
| 4.2.2 L'implication de plusieurs communes dans les fondations liées à des établissements pour personnes âgées.   | 4.2.5 Peu de prestations en matière de soins spécialisés (médecins-spécialistes).  |
| 4.2.3 L'engagement d'une infirmière scolaire (prévention) suite à des situations difficiles à l'école secondaire de la Fontenelle.   | 4.2.6 L'ouverture limitée (uniquement en semaine, de 8h00-18h00) de la polyclinique du Site de Landeyeux.  |
|  | 4.2.7 Le signalement de situations critiques de personnes qui auraient des besoins en matière de santé suite à la cantonalisation de la gestion des soins à domicile.              |
| OPPORTUNITES   | RISQUES  |
| 4.2.8 Le poids politique plus importante en vue d'influencer la politique cantonale en matière hospitalière.   | 4.2.11 Le manque d'influence des autorités communales face au risque de fermeture à terme de la polyclinique de Landeyeux.   |
| 4.2.9 La définition d'une politique d'accompagnement afin d'assurer le signalement des situations critiques des personnes nécessitant une intervention en matière de santé.  | 4.2.12 Le transfert de charge de la Confédération et du canton sur les communes en matière de financement de la part non médicalisé des structures d'accueil pour personnes âgées. |
| 4.2.10 La définition d'une politique de prévention (hygiène, santé, obésité, addictions, sexualité) et de suivi médical scolaire, en lien avec la polyclinique de Landeyeux. |  |

### 4.3 POINTS CRITIQUES

- 4.3.1 Positionnement de la nouvelle commune du Val-de-Ruz face à Hôpital Neuchâtelois dans le cadre de la valorisation du Site de Landeyeux (en termes de postes de travail, d'aménagement du territoire, d'attractivités, de prestations à la population, etc.).
- 4.3.2 Politique en matière de prévention (hygiène, santé, obésité, addictions, sexualité) et de suivi médical scolaire.
- 4.3.3 Définition d'une politique d'accompagnement des personnes âgées, notamment en lien avec la détection de cas difficiles (lien avec NOMAD).

**Interprétation :**

*Situation actuelle* : état des lieux du Val-de-Ruz dans ce domaine.

*Forces* : points forts actuels qu'il s'agirait de conserver, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

*Faiblesses* : points faibles à corriger ou à améliorer, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

*Opportunités* : points sur lesquels il s'agit de se pencher, puis intégrer ou pas, dans le nouveau processus.

*Risques* : points d'attention qu'il s'agit de prendre en considération dans le cadre du processus.

*Points critiques* : sujets-clefs à aborder prioritairement lors de la prochaine étape du processus (fil rouge).